



10 janvier 2022

CIRCULAIRE CTOI

2022-02

Madame/Monsieur,

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA CTOI EN 2022

La CTOI tiendra les réunions indiquées ci-dessous en 2022. Des informations complémentaires, notamment les ordres du jour et d'autres documents, seront mises à votre disposition par le Secrétariat de la CTOI par voie de courriers électroniques, de Circulaires et sur le site web de la CTOI ([Cliquer ici](#)).

REMARQUE : Étant donné que la pandémie de COVID-19 continue de perturber les voyages et les réunions en présentiel et qu'aucune offre visant à organiser des réunions en 2022 n'a été reçue, toutes les réunions se tiendront par vidéoconférence, sauf indication contraire.

J'ai conscience que le CTCA a indiqué que le CTCA10 devrait être une réunion en présentiel ; toutefois, étant donné que les variants émergents Delta et Omicron ne semblent pas s'atténuer, je dois vous prévenir qu'une réunion en présentiel pour la réunion du CTCA10 dès le mois de mars n'est pas réalisable. Néanmoins, nous planifions actuellement au moins une réunion en présentiel hybride de la Commission (et peut-être de ses réunions associées) au mois de mai (aux Seychelles), le Secrétariat vous en tiendra informé.

Fonds de Participation aux Réunions (pour les Membres de Parties contractantes en développement de la CTOI uniquement)

Les réunions par vidéo-conférence ne sont pas prises en charge par le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (FPR). Si des réunions physiques commencent à se tenir, des informations concernant le FPR seront diffusées.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à certaines réunions (se reporter au calendrier). Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#).

Seules les personnes accréditées recevront les liens Zoom permettant de rejoindre la réunion.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Observateurs

Les observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

L'inscription est seulement requise pour les réunions des groupes de travail

L'inscription aux réunions des groupes de travail (via la page web de la réunion) est essentielle pour que le Secrétariat de la CTOI ait le temps de prendre les dispositions nécessaires en vue de fournir les liens à la vidéoconférence. Je vous saurais donc gré de bien vouloir vous inscrire aux réunions sur le site web de la CTOI 15 jours, au plus tard, avant la tenue de la réunion d'un groupe de travail. Il est à noter que l'inscription (sur la page web de la réunion) pour les réunions nécessitant des lettres de créance n'est pas requise.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (République Islamique d'), Japon, Kenya, République de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, République de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Calendrier des réunions de 2022

Réunion	Date	Lettres de créances
Groupe de travail sur le système de surveillance des navires (GTVMS)	25 janvier	
Groupe de travail sur le programme de documentation des captures (GT-CDS)	14-15 février	
Groupe de travail sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion (GTMOMCG)	16-18 février	
Task force sur l'ESG	7-10 mars	
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA), 1 ^{ère} réunion	14-17 mars	Oui
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm) - Réunion de préparation des données	13-15 avril	
Comité d'application (CdA)	8-10 mai	Oui
Comité permanent d'administration et des finances (CPAF)	11 mai	Oui
Adoption des rapports: CdA (matin) et CPAF (après-midi)	12 mai	Oui
Comité technique sur les procédures de gestion (CTPG)	13-14 mai	Oui
Commission (S26)	16-20 mai	Oui
Groupe de travail sur les thons tropicaux – Réunion de préparation des données (GTTT-PD)	30 mai-3 juin	
Groupe de travail sur les normes de surveillance électronique (GTNSE)	13-15 juin	
Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN)	4-8 juillet	
Groupe de travail sur les thons tempérés (GTTTm)	25-29 juillet	
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires (GTEPA)	5-9 septembre	
Groupe de travail sur les poissons porte-épée (GTPP)	12-15 septembre	
Groupe de travail ad hoc sur les DCP (GTDCP)	3-5 octobre	
Comité technique sur les critères d'allocation (CTCA), 2 ^{ème} réunion	10-13 octobre	Oui
Groupe de travail sur les méthodes (GTM)	19-21 octobre	
Groupe de travail sur les thons tropicaux (GTTT)	24-29 octobre	
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS)	29 novembre-3 décembre	
Comité scientifique (CS)	5-9 décembre	Oui

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif